

Evaluation de l'acuité visuelle par la technique du regard préférentiel avant l'âge de 2 ans (p 1/2)

POURQUOI REALISER CET ACTE ?

Le développement de la vision se fait dès la naissance, mais l'acuité visuelle demeure très basse chez le nourrisson : 1/20^{ème} à 3 mois, 4/10^{ème} à 1 an, 10/10^{ème} à 5 ans.

Le dépistage précoce des troubles de la vision se justifie par :

- leur fréquence ; on les retrouve chez 18 % des enfants, essentiellement des troubles de la réfraction, une amblyopie 3 fois sur 4 et un strabisme 1 fois sur 4,
- leur répercussion ; toute anomalie non corrigée à cette période de la vie risque de perturber l'avenir scolaire et professionnel de l'enfant,
- leur réversibilité ; la plupart des troubles sont accessibles à un traitement reconnu d'autant plus efficace que précoce.

La ROSP médecin traitant/enfant intègre et encourage le dépistage clinique des troubles sensoriels (auditifs et visuels) avant l'âge de 1 an.

COMMENT REALISER CET ACTE ?

En pratiquant les examens suivants :

- examen morphologique de l'œil,
- étude des reflets pupillaires,
- test de la poursuite oculaire : « œil de bœuf »,
- test des lunettes à secteurs,
- test des lunettes à écrans.

Le sensory baby-test est un outil vous permettant de réaliser ces tests. Vous pouvez le trouver sur :

- > ***oem-development.fr***
- > ***ophthmo.net***

COMMENT COTER SELON LA CCAM ?

- **Code CCAM : BLQP012**
- **Tarif : 25,30 €**
- **Conditions de facturation : avant l'âge de 2 ans**

La ROSP intègre un thème pour un dépistage sensoriel (auditif et visuel) avant 1 an.

Cotation CCAM : CDRP002 + BLQP012 = 48,51 + 25,30 / 2 = 61,16 €

Cf. fiche n°11 - Dépistage de surdité avant l'âge de 3 ans.

COMMENT TRACER CET ACTE DANS LE DOSSIER MEDICAL DU PATIENT ?

Inscrire dans le carnet de santé :

- l'âge du patient examiné,
- les tests utilisés,
- leurs interprétations.